



HAL
open science

La passion du joug ou la servitude contractualisée

Paul-Laurent Assoun

► **To cite this version:**

Paul-Laurent Assoun. La passion du joug ou la servitude contractualisée. La Clinique lacanienne, 2016, Economies du masochisme 28, pp.99 - 118. 10.3917/cla.028.0099 . hal-01496452

HAL Id: hal-01496452

<https://hal.science/hal-01496452>

Submitted on 4 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La passion du joug ou la servitude contractualisée

Paul-Laurent Assoun

Le masochisme, encore ? La passion de la répétition distinctive du masochiste contraindrait-elle qui s'en occupe, l'analyste y compris, à la malédiction de la répétition ? Nous appuyant sur le portrait, clinique et métapsychologique, que nous en avons présenté ailleurs¹, nous dessinerons cette fois une percée au moyen de la question du *lien*. Pas seulement du « ligotage », qui fait partie de l'ABC de l'écriture de la perversion masochiste, cherchant à serrer le trait sur le corps, mais, si l'on peut dire, son côté sérieux, celui de *l'engagement contractuel*, sans lequel il n'est pas de masochisme *conséquent*. Car le masochiste, cet « original », est tout sauf un improvisateur, il obéit au plus strict règlement, à condition de l'avoir lui-même institué – il n'obéit au fond qu'à cela, la volonté de l'Autre auquel il se soumet, sauf à ce que cette volonté arbitraire soit elle-même assujettie à une *règle*. Bref, il est tout sauf inconstant, c'est l'image même de la fidélité, fidélité à mort, qui s'engage âme et *corps*, celle qui fait froid dans le dos – non à lui, mais au spectateur, voire, secrètement, à son

Paul-Laurent Assoun, *psychanalyste, professeur à l'université Paris-Diderot Paris7, directeur de recherche membre du Centre de recherche psychanalyse, médecine et société (CRPMS)*.

1. P.-L. Assoun, *Leçons psychanalytiques sur le masochisme*, Paris, Economica/Anthropos, 2^e éd., 2007.

bourreau, qu'il fait « rire jaune » en s'offrant sur un plateau... Le masochisme est une véritable « profession » et ce métier traduit à sa manière, profondément dissidente, un engagement social, un *habitus* au sens sociologique, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est « atypique ». Le rêve du masochiste n'est-il pas d'assujettir à une même règle, implacable, son bourreau *et* lui, désormais solidaires et unis, *par* et *pour* le pire naturellement ?

Le masochisme est, au dire d'un connaisseur nommé Sacher-Masoch, un produit de la conception proprement moderne et chrétienne de l'amour – nouée à la culpabilité –, mais moderne plus précisément, à bien le considérer, en ce sens qu'il est impensable sans une *rationalité synallagmatique*, celle d'une certaine réciprocité de principe qui fonde *contractuellement* la domination, donc une « dé-réciprocation ». On en aperçoit le violent contraste, entre le retour à une sauvagerie des rapports homme/femme et un *respect* scrupuleux et en son genre « rationnel » *des formes*. Le *synallagma* sert notamment à la dimension commerciale d'échange des *biens* entre les *personnes*, là où le masochiste, y greffant son économie, invente un régime d'échange des « personnes » *comme biens*. « Faire mal » se fait pour lui au nom d'un certain Bien, il glisse son dispositif dans le service des « biens-personnes », c'est sa façon de concourir au « service des biens ». La perversion n'est pas que « retournement », elle est « intercalation » d'une *aberration au sein d'une forme*, et « dans les formes ». Réglementation contre la loi, « perversion réglementée » qui trouve sa réplique dans l'institution même².

Le masochisme comme « néo-conjugalité »

Or, nous connaissons par ailleurs une forme de contrat fondateur du rapport homme/ femme que l'on appelle « mariage » et nous constatons que ce lien de réciprocité *de jure* débouche assez régulièrement sur un assujettissement de forme masochiste *de facto* – ce qui s'observe chez ceux que l'on appelle « vieux couples », mais qui se présentent au fond comme les couples proprement dits, du moins si l'on met l'accent sur

2. P.-L. Assoun, *Le préjudice et l'idéal. Pour une clinique sociale du trauma*, Paris, Anthropos/Economica, 2^e éd., 2012.

l'institutionnalisation du lien, qui promet le « couple » à une dimension *juridico-symbolique* et en unit les membres (fût-ce dans la désunion), selon la lettre, jusqu'à la mort.

Nous rapprocherons donc les deux, non en partant de cet énoncé abrupt que tout mariage serait masochiste – formule tentante mais peu productive, tant qu'elle reste analogique –, plutôt en suivant, avec les ressources de cette homologie imposée par les faits, le *travail du masochisme dans la conjugalité*, afin d'éclairer en miroir le masochisme comme *néo-conjugalité*. Le masochisme enseigne sur le mariage et le lien conjugal sur le masochisme – ce doublet pouvant être pris *cum grano salis*, sur le mode d'une certaine dérision, mais portant à l'expression le propos foncièrement *comique* de l'opération masochiste, qui s'inscrit en miroir sur la question de l'institution princeps qu'est l'union conjugale, tenant elle-même du vaudeville – le genre du vaudeville étant lui-même fondé sur le mariage en ses débordements adultérins.

Le joug quêté

Après tout, le « joug » – qui fait les délices du masochiste pratiquant – se retrouve au cœur du signifiant de la « con-jugalité ». Cet instrument auquel on attelle les bœufs mais qui, sous sa forme idéalisée, en vient à signifier le lien idéal. « Dire oui » au seuil du mariage, c'est bien assentir et consentir au joug réciproque, passant con-jointement son cou dans le joug, « pièce de l'attelage emboîtant le cou de l'animal ». C'est ensuite, en sa dimension imaginaire et symbolique, la coutume qui consistait à faire passer les vaincus sous deux lances fichées en terre avec une troisième transversale, ce que l'on appelait les « fourches caudines », par où l'imaginaire guerrier trouve sa mise en scène sado-masochiste ritualisée. D'où, par extension figurée, la « contrainte qui pèse fortement sur qui la subit ». Le « joug du mariage » désigne dans la langue courante l'obligation morale ou sociale – d'où, soit dit en passant, l'extraordinaire mutation verbale qui en vient à parler de « droit au mariage » ! Droit à la contrainte, alors ? On en est pleine cacophonie, que la logique de l'inconscient vient éclairer, au-delà des turbulences de l'imaginaire social.

En second lieu, et c'est peut-être moins visible, le masochisme conséquent implique la durée, ou du moins mise-t-il sur la durée. Il *faut du temps* pour édifier un lien masochiste, au-delà des « brèves rencontres SM », qui au reste posent la question, que nous n'éviterons pas, de la mutation de la logique masochiste dans les formes dites *hard*, bien loin de l'exquise politesse de l'univers de Leopold von Sacher-Masoch et de sa cruauté cultivée. On sait les longs pourparlers de procédure sur ce point entre Séverin et sa Wanda, dans le texte masochien, faisant écho aux pourparlers réels entre l'auteur et son inquiétante dulcinée Fanny von Pistor. Ce sont au fond des gens « de bonne compagnie », le côté sombre de « la Chose » évoquée – « Tu as éveillé cette chose en moi », dit Wanda à Séverin – se détachant sur fond de mondanité. Cela rejoint en miroir l'engagement marital, de parier (à ses risques et périls) sur la durée, point de projet marital en effet sans titres de créance. C'est même pourquoi le mariage demeure, au-delà de ses déceptions, une illusion à bel avenir (à l'instar de la religion).

Mais voici le troisième point, décisif à la présente problématique et qui récapitule les deux précédents : le masochiste, qui fait profession de – et a vocation à – *faire l'objet*, se présente bien comme un *sujet*. Sujet singulièrement déterminé : s'il y en a un qui *sait ce qu'il veut* et qui organise au mieux les choses, c'est bien le masochiste. Et c'est « se faire avoir », certes, mais *dans les formes*, car c'est un organisateur né : son supplice n'a de sens que *programmé* par ses soins. Et de cela, c'est lui seul qui décide. Ce qui s'explicite, on le vérifiera, avec le double destin pulsionnel, de « renversement dans le contraire » et de « retournement sur la personne propre ». Mais cette notion de sujet, il convient de l'aborder au sens rigoureusement *juridique*, ce qui en articule étroitement les dimensions matérielle et symbolique. Le masochiste entre sur la scène de son supplice et de son ravalement systématisés en tant que sujet, il garde son *statut de sujet* et même le conforte par sa *position assumée d'objet*. Là où l'esclave et le serf étaient sans droits, jusqu'à leur émancipation, le masochiste revendique la *servitude par le droit* et comme *sujet de droit*. « Auto-réification » contractualisée.

LA SUJÉTION CONTRACTUALISÉE : LE DROIT MASOCHISTE

L'esclave-sujet ou la contractualité

Considérons donc le *contrat masochiste* pour examiner dans quelle mesure il correspond à ce que l'on appelle « contrat synallagmatique », soit une convention par laquelle les parties s'obligent réciproquement l'une envers l'autre. Ce contrat bien dit « bilatéral » suppose l'autonomie et la liberté des volontés engagées. *Ce contrat-là*, masochiste, engageant en effet de façon fondamentale les deux « volontés », présuppose l'autonomie du sujet, le contrat scellant formellement l'accord de deux subjectivités. Mais il a pour caractéristique de comporter ici un article unique, celui de l'assujettissement d'un sujet à l'autre, qui en fait muter le statut, à l'intérieur de la norme juridique. Article résolutoire qui constitue un *paralogisme de la rationalité synallagmatique*, puisque le sujet se fait objet, sous la modalité de l'esclavage consenti, avec une dissymétrie assumée des *droits* et des *devoirs*. Deux esclaves de statut et de condition n'auraient pas le droit ni la compétence juridique de signer un tel contrat, tandis que deux sujets libres n'auraient pas compétence de se livrer, au point d'abdiquer des moyens de signifier leur autonomie sociale. (Remarquons que cela sent déjà les palabres des « comités d'éthique » de notre temps, où l'éthique proprement dite se dégrade en déontologie).

Reste que, de l'acte synallagmatique qui scelle les accordailles masochistes et ressortit à une convention de droit privé, « de gré à gré », découle un statut binaire d'esclave et de maître. Pour la durée du contrat, il est vrai, jusqu'à résiliation, puisque tout engagement contractuel, si « obligatoire » soit-il, est de principe « précaire et révocable ». L'esclave, au sens juridique de ce que l'on peut dès lors appeler le *Droit masochiste*, est ce *sujet qui s'engage à être objet*. Le contrat accomplit donc juridiquement – dans l'ordre du droit privé (à vrai dire on ne peut plus « privé ») – la transformation du sujet en objet (de l'autre). De l'autre, certes, mais *pour* l'autre, ce n'est pas sûr... Il resterait donc à solder l'importance de l'irruption du masochiste dans l'histoire du droit privé, fût-ce à titre de *parodie*...

Est-ce un hasard si l'éclosion en quelque sorte idéologique de la doctrine masochienne, symbolisée par la *Vénus à la fourrure* (1870), suit de près le double événement de l'abolition de l'esclavage en Europe (1848³), puis aux États-Unis à l'issue de la guerre de Sécession (1865⁴) ainsi que l'abolition du servage en Russie (1861⁵) ? Aussi bien cette dernière émancipation ne fut-elle pas dictée par le simple souci de justice, mais par les nécessités d'une libéralisation de l'économie, incompatible avec une société fondée sur le clivage des maîtres et des esclaves, devenus « rémunérés ». Le salarié est un esclave émancipé. Tout se passe comme si la perversion émergente sous le nom de « masochisme » – consacré avec Krafft-Ebing⁶ – se mettait en place comme pour perpétuer, dans le dispositif fantasmatique, la relation en cours de disparition, au moins de principe, dans l'ordre social. Le fantasme masochiste s'étaie sur la réalité et s'en nourrit, en la recyclant dans son économie autogène. Ce n'est dès lors pas un hasard si la forme contractuelle, supposant l'auto-nomie au sens libéral, s'impose comme superstructure de la relation ainsi instituée. Tel est le masochiste : le serf volontaire, accédant à la servitude par consentement mutuel, comme droit nouveau et perpétuant la loi du knout, le redoutable fouet à nœuds, générateur de douleur et d'humiliation, qui se trouve retrouver des vertus sur cette autre scène, celle du cercle privé du « duo ».

La domination à la lettre ou le cadavre trompe-la-mort

La lettre de ce contrat, fantaisiste mais précise, mérite d'être examinée. La forme synallagmatique est compliquée singulièrement, du fait que c'est le pôle incarné par la bien dite « dominatrice » qui l'énonce. C'est elle, la prénommée Wanda alias Fanny – le modèle de la *Vénus à la fourrure* – qui, s'adressant à son homme-lige, énonce « les conditions sous lesquelles (elle l') accepte comme esclave et (le) souffre à (ses) côtés », tout cela étant rédigé à la première personne, ce qui fait plutôt penser à un écrit testamentaire. Sommes-nous dans le registre de la parodie,

3. À l'instigation de Victor Schœlcher.

4. Date de l'amendement constitutionnel.

5. Sur décision du tsar Alexandre I^{er}.

6. Richard von Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis*, 1899.

comme contrefaçon burlesque ou imitation grossière, visant à tourner en ridicule la pièce de théâtre du Droit ? Il faut en effet retenir cette dimension parodique – qui spécifie celle de « maître humoriste » –, mais c’est pour mieux en saisir une fonction essentielle d’*envers de la formalité juridique*. L’article central en est : « Renonciation tout à fait absolue à votre moi. Hors la mienne, vous n’avez pas de volonté. Vous êtes entre mes mains comme un instrument aveugle, qui accomplit tous mes ordres sans les discuter. »

Perinde ac cadaver, on reconnaît la recommandation autrefois énoncée, de François d’Assise à Ignace de Loyola. À la question-clé « Qui peut être vraiment appelé obéissant ? », François, pour signifier l’obéissance de cet ordre dit « mendiant », prend le cadavre en référence : « Prends le cadavre et laisse-le là où tu veux : il ne te contredira pas et ne murmurer pas. Il ne dira rien lorsque tu l’auras déposé. Si tu le poses sur un siège, il ne regardera ni en haut ni en bas⁷. » Ce sur quoi renchérit l’impératif institutionnel jésuite : « Que chacun de ceux qui vivent sous l’obéissance se persuade qu’il doit se laisser mener et diriger par la divine Providence au moyen des Supérieurs, comme s’il était un cadavre (*perinde ac si cadaver esse[n]t*) qui se laisse remuer et traiter comme on veut, ou comme le bâton d’un vieillard qui sert celui qui le manie où que ce dernier aille et quoi qu’il veuille faire⁸. » C’est de cet idéal d’obéissance qu’hérite le masochiste, Léopold se retrouvant, en un étrange voisinage, dans le sillage de François et d’Ignace, à cela près que cet « auto-entrepreneur » édicte la règle privée de sa « foule à deux », et applique sa règle à un *habitus sexuel*. Le point commun est de situer l’accomplissement de la loi dans un objet « sans-vie », l’idéal s’accomplissant par le cadavre, cette « chose sans nom⁹ » étant promue en idéal.

Ceci posé, le contrat a une fonction « mémorative », dont le corrélat est la punition : « Au cas où vous oublieriez que vous êtes mon esclave et où vous ne m’obéiriez pas en toutes choses absolument, j’aurai le droit de vous punir et de vous corriger selon

7. *Vie de saint François d’Assise* par Bonaventure.

8. *Constitution*, n° 547.

9. Bossuet, *Sermon sur la mort et la brièveté de la vie*, 1662. Sur la portée de toute cette dimension inconsciente de l’objet-cadavre, nous renvoyons à notre ouvrage *Tuer le mort. Le désir révolutionnaire*, Paris, Puf, 2015.

mon bon plaisir, sans que vous puissiez oser vous plaindre. » La punition, qui est bien un droit discrétionnaire, surgit non de façon sauvage, mais comme la sanction du non-respect du contrat. Corrélation de la lettre et du féminin : la dominatrice exerce son pouvoir *au nom de la lettre* qui travaille pour elle. Le sujet masochien se fait ici cadavre, en sorte que le contrat se trouve biaisé par le fait de la domination de la femme Sujet. Pacte contractualisé qui en rappelle un autre, celui avec le Diable : « De même que votre corps, votre âme m'appartient aussi et, même s'il vous arrivait d'en souffrir beaucoup, vous devrez soumettre à mon autorité vos sensations et vos sentiments. » Tutelle sur le for intérieur donc, qui confirme l'héritage chrétien de ce culte païen du corps soumis.

Il n'y a pas que des sévices dans le contrat, mais, fait digne d'être souligné, des moments de gratification – *sauf à* (comme l'on dit dans la syntaxe juridique) devoir, pour l'esclave consentant, ne pas oublier de concevoir ces moments comme un *octroi* : « Tout ce que je vous accorderai d'agréable et d'heureux sera une grâce de ma part, et vous ne devrez ainsi l'accueillir qu'en me remerciant. À votre égard, j'agirai toujours sans faute, et je n'aurai aucun devoir. » La Dame est bien le dieu mortel dont lui vient le meilleur, et bien sûr, le pire (le meilleur du meilleur, dans la logique de la pulsion de mort !). Le masochiste ne supporte le « bonheur » que s'il est commandé, obtenu par contrainte, mais alors il confine à la béatitude. Cela donne une idée de son appartenance surmoïque, qui subvertit largement l'idéal eudémoniste.

Un contrat « léonin » : la domination contractualisée

Un point décisif montre que ce contrat déroge volontairement à l'élément fondateur du droit, l'*Habeas corpus* : « La plus grande cruauté m'est permise et, si je vous mutile, il vous faudra le supporter sans plainte. Vous devrez travailler pour moi comme un esclave et, si je nage dans le superflu en vous laissant dans les privations et en vous foulant aux pieds, il vous faudra baiser sans murmurer le pied qui vous aura foulé. » Il ne pourra pas dire qu'il n'a pas été averti et il doit *se le tenir pour dit...* Il a à *répondre de tout*, Elle de rien...).

Ce contrat est de fait proprement une *charte de servitude*, que vient sceller le fétichisme du pied. On a donc affaire à une variante du contrat dit en droit « léonin ». On parle de « clause léonine » qui attribue à l'un des cocontractants des droits absolument disproportionnés par rapport à ses obligations, en sorte que les charges du contrat sont supportées par une seule des parties, l'autre en tirant tous les avantages. Contrat littéralement masochiste où la co-contractante dite dominatrice s'attribue « la part du lion », comme dans la fable¹⁰, principe des plus explicites : « Elle doit être à moi, dit-il, et la raison / C'est que je m'appelle Lion. » Sauf à préciser que, dans le cas du contrat masochiste, d'une part, le « droit du plus fort » ne fait pas l'économie du contrat, mais en formalise synallagmatiquement l'accomplissement et que, d'autre part, la partie lésée, le sujet masochiste, en tire bien des avantages, d'une tout autre nature, à se laisser dévorer cru... dans les formes, maximisant le *profit* par le *préjudice* infligé.

De quoi *s'autorise* donc la dominatrice ? Du droit de souveraineté, comme l'indique sa signature : « Je suis votre souveraine, maîtresse de votre vie et de votre mort. » Celle qui, à l'instar de la Reine de Lewis Caroll, peut à tout moment proférer la sentence : « Qu'on lui coupe la tête¹¹ ! » Figure donc, Lacan l'a souligné, d'un surmoi en sa face non-œdipienne. Ce dont on trouve la confirmation dans l'ordre de dés-enrôlement : « Vous ne serez ni un fils, ni un frère, ni un ami ; vous ne serez ainsi rien que mon esclave gisant dans la poussière. » On a bien lu : « pas un fils ». Certes, mais il s'agit bien d'une version – subversive – de l'œdipe, ce que confirme l'aveu de Sacher-Masoch, que c'est pendant une maladie d'enfance, soignée par la mère, qu'il a vu surgir au pied de son lit, en une hallucination fébrile, une Sultane, figure préfiguratrice de la *Domina*, ce qui en trahit l'origine *domestique*.

Le document « contractuel » est en fait une profession de foi (de puissance) de l'Une, le second membre du contrat tenant en une phrase qui dit le consentement : « Je m'oblige, sur ma parole d'honneur, à être l'esclave de Mme Wanda de Dünaiev, tout à fait comme elle le demande, et à me soumettre sans résistance à

10. J. de La Fontaine, « La génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion », dans *Fables*, I, 6.

11. L. Caroll, *Alice au pays des merveilles*, chapitre VIII, « Le croquet de la reine ».

tout ce qu'elle m'imposera. » Bref, le sujet se réduit à l'écho de la Demande de l'autre, reste que sa parole de sujet est requise pour accomplir sa destitution comme sujet. Le « chevalier » Leopold de Sacher-Masoch se transforme, via le contrat, en chevalier servant, terme dans lequel on entend, décuplé, le signifiant de la servitude : soit *le serf de la Dame*, corvéable à merci, mais conservant sa « personne morale », puisqu'apportant son consentement dans la corbeille de cette abdication. Saisissant syncrétisme du féodalisme et du libéralisme moderne, sous l'égide du fantasme émergent. Si liberté il y a, c'est celle de se suicider, au cas où la limite de la résistance serait atteinte : « S'il vous arrivait de ne plus pouvoir supporter ma domination, et que vos chaînes vous deviennent trop lourdes, il vous faudra vous tuer : je ne vous rendrai jamais la liberté. » C'est, il faut bien s'en aviser, sous la figure *sui-cidaire* que culmine l'étrange *aliénation libre* du sujet masochiste : il ne peut échapper à la dominatrice que par la porte laissée entrouverte de la mort auto-infligée et autorisée. Le suicide demeure la porte ouverte pour échapper à la domination, en se donnant la mort – bien que cette éventualité ne semble évoquée que pour la forme, quand on sait l'endurance par laquelle se définit le valet. Par ailleurs, le néologisme « suicide¹² » se dément du fait que ce n'est jamais au fond le sujet qui « se » tue, mais le sujet en tant qu'identifié à l'objet perdu – comme cela se démontre dans l'issue mélancolique. On voit bien l'opération philosophique paradoxale du masochiste qui n'accède au « pour-soi » que sur le mode de l'« en-soi », puisqu'il ne se sent exister que pétrifié comme objet, activement à la merci de l'autre.

Le culte auto-érotique de la Dame

Mais de quelle instance inconsciente cette illustre Dame est-elle l'émanation ? D'où est-elle issue ? De la Mère, on s'en doute, mais laquelle ? Très précisément cette Mère entière, cette Mère comme *Gesamtvorstellung*, « représentation d'ensemble », celle qui apparaît au bout du processus de la constitution de la

12. Créé en quelque sorte officiellement, après une préhistoire théologique, par l'abbé Desfontaines (1737) et utilisé par l'abbé Prévost et par Voltaire pour désigner « l'homicide de soi ».

mère-Objet. Celle issue de la « Chose » près du berceau, mais qui s'impose désormais, qui se pose un peu là, au point de susciter une angoisse repérée par Freud dans les *Trois essais*, mère écrasante contre lequel l'enfant se défend au moyen de... l'auto-érotisme masturbatoire. On comprend mieux alors la ruse du fils masochiste : celle de convoquer cette Mère en Sa Majesté, forme éminente de féminité aussi bien, pour l'insérer dans le schéma de la jouissance de soi. Il ne se prosterne donc devant « Elle » que pour mieux en réaliser la plus-value... à son profit. « Association de malfaiteurs » potentielle : « Vous devrez accomplir tout ce que je demanderai, que ce soit bien ou mal, et si j'exige un crime de vous, il faudra que vous deveniez criminel, pour obéir à ma volonté. » C'est en activant sa jouissance que la Dominatrice se fait pousser-au-crime. On ne peut mieux suggérer le *surmoi maternel* actif chez le grand criminel terroriste – quoique, dans le contrat, cela ne semble formulé que pour mémoire, le vrai crime étant de tenter de rester libre...

MÉTAPSYCHOLOGIE DU CONTRAT MASOCHISTE

Les dessous d'un contrat

Cette relation contractuelle trouve sa définition métapsychologique précise. Ledit contrat prend sens de formaliser une *politique de l'objet*. En ce sens, ces deux-là, partenaires de la relation sado-masochiste, sont bien unis pour et par le pire et ils le mettent noir sur blanc à l'occasion, dans un document qui aurait vocation à devenir officiel... si du moins l'État y consentait, mais « le plus froid des monstres froids » au sens nietzschéen exerce sa domination sur une tout autre sphère. Occurrence que, compte tenu de l'empressement croissant de l'État à faire droit à l'ordonnement des jouissances, entrevu par Tocqueville¹³, on ne peut totalement exclure pour l'avenir. À la limite, le notaire même n'y manque pas, ou du moins faudrait-il un lieu, une « étude » où déposer le contrat conclu sous seing privé...

13. P.-L. Assoun, « Tocqueville et la légitimation de la modernité », dans collectif, *Analyses et réflexions sur... Tocqueville De la Démocratie en Amérique*, Paris, Éditions Ellipses, 1985, p. 136-171.

Le masochiste semble en tout cas apprécier qu'il soit pris note, chez et par l'Autre, de ce qui se trame avec son (sa) partenaire et qu'il y ait quelque jeu d'écriture de ce dispositif. Celui-ci va jusqu'à l'auto-graphie, car on sait que le masochiste n'est pas avare de confessions, ce qui a permis de disposer des premiers témoignages de l'éclosion de leur singulière passion, de Rousseau à Sacher-Masoch¹⁴. Complaisance masochiste de l'écriture exhibitive, qui en éclaire la composante narcissique, celle de « Sa Majesté le Moi ». Il faut bien s'aviser que les sévices contractualisés mettent le sujet au-delà de l'abus. De même que la beauté, le corps masochiste est au-delà de l'outrage. Dans la mesure où il y consent viscéralement, il est impossible d'abuser de lui pour de bon. Et le fait que son tortionnaire y prélèverait son propre plaisir l'indiffère... souverainement, mieux : cela vient encore approvisionner sa jouissance à lui. Bref, tout lui profite...

*L'art des contraires :
le masochiste comme contorsionniste*

Pour progresser, consultons la sorcière métapsychologie et son secrétaire zélé Freud, qui discerne ce qui se trame de destin de l'objet pulsionnel dans cet arrangement à *l'amiable*, qui inaugure une relation marquée d'une inimitié systématique.

Elle place l'axe de l'opération pulsionnelle masochiste dans le renversement dans le contraire, soit de l'activité à la passivité, corrélative du retournement sur la personne propre. *Umkehr* et *Wendung*, deux verbes qui évoquent un véritable *vertige pulsionnel*, qui donne la tonalité fondamentale du vécu masochiste. Mutation spectaculaire qui porte sur le *but* de la pulsion. Une pulsion étant un « morceau d'activité », la notion de pulsion passive est une contradiction dans les termes. Ce qui se fait passif, ce ne saurait être la pulsion même, mais ce qui se désigne comme son but (*Ziel*). Cette « mutation téléologique » implique un second déplacement, décisif, celui du sujet qui se met à la place de l'objet passif. Notons que le mot « sujet », si on le cherche

14. Voir l'analyse du texte des *Confessions* et des écrits autobiographiques masochiens dans le chapitre de P.-L. Assoun, *Le couple inconscient* (Paris, Economica, 1992, 3^e éd. 2014) qui y est consacré.

attentivement chez Freud, comme nous l'avons fait ailleurs¹⁵, pointe justement dans ce contexte des déplacements de position pulsionnelle – Freud baptisant « sujet » la personne à laquelle s'adresse l'opération de mise à découvert – « voyeurisme/exhibitionnisme » et « sadisme/masochisme », faisant la paire comme destins parallèles illustratifs.

Bref, rien n'est plus actif pulsionnellement qu'un masochiste. Mais ce sujet jouit *en douce*, si l'on peut dire, *comme objet* – alors même qu'il mobilise la violence ouverte de son partenaire, qu'il place *in fine* en position d'impuissance – et cherche à *accomplir la pulsionnalité* (suractive, donc, ce qui est encore un pléonasme) *au moyen d'un but passif*. Le sadique recruté est donc enrôlé, par qui a lui-même changé de rôle, ce qui fait de ce « cirque » un gigantesque « double jeu ». Il se révèle ainsi que le sadique, dans le rituel manigancé par le masochiste, obéit au doigt et à l'œil au fantasme de qui se désigne comme sa victime chérie, exerçant une dictature narcissique. Il répond à une espèce de « petite annonce », dont le vrai libellé serait : « sujet (ayant vocation d'objet) cherche Sujet (dominateur) pour le traiter comme objet. » Être maltraité et humilié, pour le masochiste, c'est être « bien servi », en sorte qu'il « déguste » comme il faut, non seulement des coups, mais aussi et surtout de l'humiliation. Il lui faut donc un *protocole* pour exercer déceimment sa souveraineté d'esclave, sur lequel il est spécialement sourcilieux. « L'amour, ça vient du ventre, c'est du miam miam¹⁶ » et ce drôle d'amour aussi, où il s'agit, pour ce marmot grandi dans la perversion, de se faire croquer par la *Domina*, la femme de la maison (on entend bien *domus* dans sa dénomination)...

Un mariage humoristique : les ennemis intimes

Tout cela suppose une sacrée dose de ce que l'on appelle l'humour et fonde métapsychologiquement la figure du masochiste comme ce que Lacan désigne comme le « maître humoriste », à redécouvrir comme celui qui « se marre doucement »

15. P.-L. Assoun, *Introduction à la métapsychologie freudienne*, Paris, Puf, ch. x, 1993.

16. J. Lacan, Le Séminaire, Livre XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* (1964), Paris, Le Seuil, 1973.

(sous le fouet)... Revenons donc sans transition – autre que l'effet de structure homo-logique – au lien conjugal. Comment est-il possible que des unions, brillamment initiées sous le signe de l'Éros, se transforment en sentine de pulsion de mort ? Comment se fait-il – c'est là même le point essentiel et le plus énigmatique – que, chez ce que l'on appelle les « vieux couples », composés de facto *d'ennemis intimes* inséparables, cette haine qui les déchire s'avère comme ce qui les *fait tenir* ?

Le masochiste est le « maître » (d'un certain « jeu » mis « cartes sur table ») qui nous renseigne sur ce point capital. Son raisonnement à lui est le suivant : il sait que l'amour sera déçu et humilié, que qui aime finira par être puni, alors lui joue franc jeu : il met la punition au début de l'histoire de couple et fonde ce lien sur le fouet. Le masochiste était le couple sur le pilier de la punition programmée. Ce qui donne un « coup de fouet » au couple... Dans le mariage, c'est moins net (moins « recto », en quelque sorte), mais, sous l'effet du processus, cela *revient* assez régulièrement *au même*. L'Éros travaillant pour le couple *ab initio*, pas besoin d'un quelconque artifice de « pousse-à-jour ». Et la formule de s'unir pour le meilleur, qui n'envisage le pire que pour le récuser (ou l'exorciser), va connaître, non fatalement – mais si récurremment que cela ressemble à un *Fatum* –, un saisissant renversement dans le contraire. Est-ce l'application d'une loi plus générale d'accumulation de l'inimitié à terme dans toute relation humaine¹⁷, que la relation conjugale (*Ehebeziehung*) ne fait qu'illustrer (il est vrai le premier exemple mentionné dans l'inventaire freudien) ? Mais à l'examen, on trouve un contrat de sujétion tacite, dissimulé derrière le contrat officiel, qui pourrait montrer pourquoi ce n'est pas seulement un effet du temps et de ses ravages, comme on dit, mais l'expression d'un élément de structure en germe dans le processus. En sorte que la vérité masochiste en quelque sorte théorique de la relation ne cesse de se confirmer *pratiquement*.

On comprend que le masochiste travaille de son côté activement à la question de la conjugalité. Il y apporte sa contribution, somme toute éminente. Le couple aberrant qu'il institue est l'envers parodique du couple dûment conjugalisé. Si, selon la loi

17. S. Freud, *Psychologie des masses et analyse du moi*, 1921.

marxienne dont nous avons fait l'archéologie¹⁸, tout événement historique se présente deux fois, comme tragédie, puis comme farce, le masochiste s'exclame, selon la formule du héros du *Cocu magnifique* livrant son objet au premier venu : « L'amour, une sacrée farce¹⁹ ! » et il le démontre en acte. Façon de confirmer ce que Lacan souligne, que l'amour relève foncièrement de la comédie – que l'inspiration romantique a maquillé en tragédie et sublimé.

D'une certaine « clause masochiste » du lien conjugal

Cela attire notre attention sur certaines corrélations cliniques du mariage, dont la clé est donnée par la remarque freudienne que « le mariage lui-même n'est pas assuré tant que la femme n'a pas réussi à faire de son mari aussi son enfant, et à agir à son égard la personne de la mère²⁰ ». Il signifie bien qu'il est requis qu'il le devienne pour que le mariage soit institutionnellement assuré. Ainsi le mariage ne trouverait chez une femme-mère son assise et sa solidité que lorsqu'elle serait parvenue à transformer son mari en son (autre) enfant (la femme en venant à être appelée « maman », en une impeccable logique). En quoi il devient un « petit mari ». Cette puissance, la femme mariée la tire son propre lien maternel, de sa *Mutterbindung*. D'où la formule, obscure à force d'être resserrée : *die Mutter gegen ihn agieren*. Il faut comprendre qu'en infantilisant son mari, en devenant sa mère symbolique, régissant le quotidien, la femme mariée met en acte sa mère contre lui, retournant envers et contre lui la possessivité d'une mère, tout en se vengeant inlassablement de sa mère. Notons bien que Freud recherche comment un mariage peut « marcher », comme on dit, et ne fait que constater cette vérité, lucide et terrible, que ce qui fonctionne, c'est un mariage *efficacement infantilisant*. Évocation du « pauvre enfant » auquel on a tant « fait²¹ »...

18. P.-L. Assoun, *Marx et la répétition historique* (1978), Paris, Puf, coll. « Quadrige », 2^e éd., 1999.

19. F. Crommelynck, *Le Cocu magnifique*, 1920. Voir l'analyse de ce texte in *Le couple inconscient*, op. cit.

20. Sur cette vaste thématique, cf. notre *Le préjudice et l'idéal*, op. cit.

21. S. Freud, *Sur la sexualité féminine*, 1931.

Il faut pousser cette remarque axiale du côté d'une certaine *clause masochiste* du lien conjugal. Ce que confirme telle configuration d'un sujet, enfoncé dans un régime d'éjaculation précoce, inconvenient certes répandu, mais ici installé dans la relation conjugale. On sait ce que cela comporte d'évitement du corps de la femme et de la collapse du coït avec l'acte incestueux. Mais cela même, pouvons-nous constater, assure le lien conjugal (à l'économie !). On a affaire à un mari *chroniquement endetté* envers sa partenaire, au cœur du nœud de l'hymen ! Ainsi découvre-t-on à l'arrière d'une impuissance, une position masochiste solidement installée et, ajouterons-nous, c'est elle qui fait lien. En voilà un qui « dépense sans compter » ! Comme si la « liaison masochiste », sous-tendue par une « liaison dangereuse » à une figure maternisée, doublait le lien conjugal, donnant accès à une certaine vérité matrimoniale du « couple inconscient ».

Cela éclairerait aussi bien le gain narcissique secret de telle situation conjugale où le sujet maltraité peut se faire quasiment un cocon d'une telle condition assujettie. En dédommagement, le « soumis » excelle alors à manipuler le « tyran domestique », ouvrant une certaine perpétuité. Unis jusque et par la mort : tel est l'adage qui trouve dans tels fantasmes une expression éloquent. Ainsi de Saint Simon, l'auteur des *Mémoires*, qui prônait que son cercueil soit arrimé à celui de son épouse par des amarres de fer si puissantes qu'elles soient indétachables. Telle aussi Madame Necker organisant longuement de son vivant son tombeau pour pouvoir y prendre place et attendre son mari, sommé de s'y unir incontinent à l'approche de sa mort à lui, et ne rendant le dernier soupir qu'à condition d'avoir assurance que le couple y sera scellé outre-tombe.

*Le masochisme conjugal :
« morale sexuelle civilisée » et régulation de la culpabilité*

Ce va-et-vient permet d'apercevoir quelque chose du rôle de la perversion masochiste, au-delà de la « perversion » même, dans *l'économie de socialisation de la culpabilité*. Car pour Freud, la « morale sexuelle civilisée », corrélative de la répression pulsionnelle, comporte l'institution conjugale, dont la fonction pourrait bien être celle de *régulateur de la culpabilité*.

Car envisagée depuis le destin de la pulsion, après le régime originaire de promiscuité sexuelle généralisée – exclusive de tout lien durable –, puis la restriction de la satisfaction sexuelle à ce qui sert la reproduction, le mariage gère un reste, régule un trognon de satisfaction, c'est quasiment un régime de pénurie. Mais ce qu'il perd en potentiel pulsionnel, il le compense par le « sur-lien » monogamique, dont il escompte une plus-value de « valeur d'affect », la monogamie instituée n'étant au fond pulsionnellement viable que par ce nœud de la jouissance et de la pulsion de mort. C'est le lien même qui se trouve « pulsionnalisés », en sorte que les membres dudit « vieux couple » deviennent les *martyrs (consentants) du lien*. Ce qui est, après tout, une solide satisfaction, quoiqu'indéniablement morbide.

On peut évoquer en contrepoint, à propos de contorsionnisme, un cas remarquable, celui de Houdini²², dont la passion était de se placer dans une situation inextricable de ligotage, de sorte qu'il soit improbable qu'un homme (normal) parvienne à s'en dégager. Il s'agit de se faire littéralement coffrer, au point de s'immerger dans ledit coffre – Houdini tenant à ne pas être confondu avec un banal illusionniste, étant un expert en « dé-ligotage ». Cet Hercule place l'exploit dans le maximum d'entrave, pas question qu'il triche, car visiblement sa jouissance culmine dans ce moment où il se trouve en cet « entre-deux morts » d'un lien indénouable et d'un dégagement triomphal. Jouissance célibataire pour le coup, mais qui prospère à l'ombre d'un lien violemment manifesté. Houdini alias Erik Weisz sachant, par le destin de son peuple, juif, la pérennité et la persévérance du bourreau – comme s'il voulait montrer comment s'entraîner à survivre, en ne comptant que sur ses propres forces, en s'identifiant à l'objet pris dans ses propres liens et trouvant les ressources pour s'en échapper...

La tentation masochiste dans l'analyse

Toute cette problématique a des incidences sur l'analyse. Lorsqu'il formule la « règle d'abstinence²³ » – qui, au-delà de sa

22. Harry Houdini (1874-1926), prestidigitateur américain d'origine autrichienne.

23. Expression apparue dans les *Remarques sur l'amour de transfert* (1915) et développée dans l'écrit sur les *Chemins de la thérapie analytique* (1918).

résonance puritaine, ne renvoie à rien de plus que la régulation de la jouissance dans le processus analytique –, Freud évoque telles tentations de l'analysant de prendre certaines décisions précipitées et funestes dont il prône de prévenir le patient : « La meilleure façon de protéger le malade du préjudice qu'il encourait en exécutant ses impulsions est de l'obliger à ne prendre aucune décision vitale pendant la durée de la cure, comme choisir un métier, *un objet d'amour définitif*, mais à attendre pour tous ces desseins le moment de la guérison²⁴. » Ainsi ce qui vient en premier lieu, évoqué à mots à peine couverts, c'est une décision de se précipiter en aveugle dans un lien conjugal fâcheux et de s'y engager définitivement. « Tomber dans la misère d'un mariage malheureux²⁵ » a un potentiel nocif comparable avec le début d'une maladie organique ou une banqueroute financière, ces trois patterns de « l'économie du masochisme ». Au point de faire ainsi l'économie du supplément d'une névrose spécifique ! Cela confirme qu'un mariage fatal représente un *investissement masochiste* de premier ordre, qui vient à concurrence d'un ravage corporel ou d'un krach financier. Trois grands malheurs rentables, des placements sûrs du masochisme, pour qui veut maximiser les profits de souffrance et viennent, à l'occasion, assécher, le temps du ravage réel, la névrose « classique » dont elle assure un moratoire, et dont le sujet ne veut pas divorcer...

*Passion masochiste et amour post-courtois :
l'idéalisation féroce*

En face, le masochiste, en installant sa jouissance solitaire dans le duo de ses rêves violents, crée du lien... sous l'égide de la pulsion de mort. Cette « liaison » expressément « dangereuse » a bien la valeur d'un mariage ponctuel. On comprend ce qui nous a autorisé, en parlant de « passion postcourtoise²⁶ », d'y insérer de plein droit « la Passion masochiste ». Freud situe l'invention de cette forme du *Minnesang*, expression de « l'amour courtois », dans le besoin de relancer la « valeur d'affect » de l'amour, après

24. S. Freud, *Remémoration, répétition, perlaboration*, 1914.

25. S. Freud, *Le problème économique du masochisme*, 1924.

26. Sur la justification d'une telle épithète, cf. *Le couple inconscient*, op. cit., introduction.

sa décote dans le régime de sa satisfaction trop aisée de l'ère païenne. Façon de feindre une barrière qui fait monter l'intensité de la jouissance empêchée.

Quel nouveau chapitre en écrit la « passion masochiste », en son genre « néo-courtoise » ? L'empêchement devient radical, la Dame se faisant « sur-punisseuse ». Le sujet ne s'expose pas seulement à être refusé à cause de ses fautes, mais il est posé d'emblée comme *fautif*. Du coup, le lien se serre encore d'un cran, qui le rend spécialement indénouable, en sorte qu'aucun Houdini ne puisse s'en dépêtrer et se trouve « coffré » *sine die* (ce qui fait l'objet d'une *stipulation* contractuelle). En revanche, la contrainte rend le sujet à une liberté de la solitude, qui en fait une politique juteuse. Ce qui explique le dosage baroque de « dédication » à l'Autre et de « décisionisme » de style libéral. Dans les pratiques SM, ne reste que le jeu, voire le « job » où chacun endosse sa place, en un jeu de rôles et selon la règle afférente. Ce qui subsiste de contractuel – jamais éliminé – se convertit néanmoins en *contrainte du synopsis*. Tout se passe comme si plus personne n'était dupe, ce qui enlève son « cachet de sérieux » au « masochisme classique », alors que, correctement évoqué, il en donne la clé pérenne. Reste cette étrange discordance entre la violence absolue et l'espèce de « code de bonne conduite » qui organise cette inconduite jumelée. N'est-ce pas ce qui reste du contrat originnaire masochien ? Intendance du « maître de cérémonie », si dérisoire soit-il. Ce qui expliquerait le lien entre masochisme et « esprit du temps »... Le Droit masochiste ne révèle-t-il pas le secret du Droit même, jouant de la dialectique entre sujet et objet, le sujet n'engageant son autonomie qu'à se faire l'objet d'une obligation qui touche à l'originnaire même de la Loi ?